

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 20 mars 2013, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 40.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Guylain Chamberland, Armagh  
M. André Goulet, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Jean-Paul Lacroix, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Martin Lapierre, Saint-Charles-de-Bellechasse  
M. Fernand Fortier, Sainte-Claire  
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Vital Labonté, Saint-Malachie  
Mme Suzanne Côté, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Clément Vallières, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Gilbert Vallières, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général  
M. Christian Noël, directeur général adjoint,

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 056-13

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Vital Labonté,  
appuyé par M. Fernand Fortier  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 20 février 2013
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
  - Plan d'action - PAGSIS
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
  - 7.1. Avis de conformité
8. Administration :
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Correspondance supplémentaire
  - 8.3. Soumissions remorque basculante
  - 8.4. Comité rétention et attraction des entreprises
  - 8.5. Circonscription électorale fédérale
  - 8.6. Aide financière – Tourisme Chaudière-Appalaches
  - 8.7. Entente partage fichiers informatiques
  - 8.8. Entente ingénieur forestier
  - 8.9. Ratification embauche personnel
  - 8.10. Avis de motion - Emprunt
9. Matières résiduelles :
  - 9.1. Soumissions eaux usées
  - 9.2. Tarification – vidange fosses septiques
  - 9.3. Demande MDDEFP
  - 9.4. Embauche mécanicien
10. Sécurité incendie :
  - 10.1. Service régional – étude
  - 10.2. Système cascade
11. Dossiers
  - 11.1. Service ingénierie régional
12. Procès-verbaux :
  - 12.1. C.A.
  - 12.2. CSP
  - 12.3. CSI
13. Informations :
  - 13.1. Rapport Ressourcerie Bellechasse
  - 13.2. Jugement – Cour « petites créances »
  - 13.3. Mosaïque
14. Varia

Adopté unanimement.

C.M. 057-13

**3. PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2013**

Il est proposé par M. Martin Lapierre,  
appuyé par M. Gaétan Labrecque  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 20 février 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 058-13

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – FÉVRIER 2013**

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de février 2013, au montant de 534 760.69 \$ et celui des recettes pour le mois de février 2013, au montant de 654 730.87 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

**5. PLAN D'ACTION - SISCA**

Mme Guylaine Aubin, porte parole pour la table action solidarité Bellechasse (TASB), présente un résumé des travaux de cette table pour l'élaboration du plan d'action territorial dans le cadre du programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA).

De même, elle dépose le montage financier des projets inscrits dans ce plan d'action.

C.M. 059-13

**6. PLAN D'ACTION TERRITORIAL PAGESIS**

ATTENDU que la table Action Solidarité Bellechasse a soumis à la MRC le plan d'action territorial dans le cadre du programme PAGESIS;

ATTENDU que ce plan comprend l'identification des actions à mettre en place sur le territoire de la MRC de Bellechasse pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, se traduisant par la réalisation de deux projets;

ATTENDU que ce plan d'action doit être appuyé par la MRC avant son dépôt à la CRE Chaudière-Appalaches.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Gilbert Vallières  
et résolu

que la MRC de Bellechasse appuie le plan d'action territorial tel que déposé et  
proposé par la Table Action Solidarité Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 060-13

**7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PLAN D'ACTION SISCA**

ATTENDU que le plan d'action du programme solidarité et inclusion sociale  
Chaudière-Appalaches comporte la réalisation de deux projets demandant une  
participation financière du ministère.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Martin J. Côté  
et résolu

que la MRC octroie une somme de 5 000 \$, répartie à parts égales sur les exercices  
financiers 2013 et 2014 aux deux projets inscrits dans le plan d'action du programme  
SISCA.

Adopté unanimement.

C.M. 061-13

**8. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Damien a transmis le règlement no 05-2013  
modifiant le règlement no 05-2006 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 05-2006 a déjà reçu un certificat de conformité en  
regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 05-2013 s'avère conforme au schéma  
révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vital Labonté,  
appuyé par M. Guylain Chamberland  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de  
conformité au règlement no 05-2013 de la municipalité de Saint-Damien en regard  
du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 062-13

**9. AVIS POUR LA CPTAQ / TRAITEMENT DES EAUX USÉES À SAINT-GERVAIS**

ATTENDU la demande acheminée à la CPTAQ par la municipalité de Saint-Gervais pour acquérir une partie de la propriété voisine pour agrandir son site de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la CPTAQ demande l'avis de la MRC relativement à la conformité du projet au schéma d'aménagement et de développement et à l'égard des critères édictés par l'article 62 de la LPTAAQ.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Vallières,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

- 1° d'aviser la CPTAQ que le Conseil de la MRC appuie la demande de la municipalité de Saint-Gervais visant à aliéner en sa faveur et utiliser à une fin autre que l'agriculture (agrandissement du site de traitement des eaux usées) une partie de la propriété voisine.
- 2° de l'informer également que le projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement et que la MRC estime qu'en regard de l'article 62 de la LPTAAQ, ce projet constitue une utilité publique nécessaire à la communauté.

Adopté unanimement.

C.M. 063-13

**10. RÉCUPÉRATION DU VERRE**

ATTENDU que l'usine Klareco a annoncé récemment la fermeture de son usine faisant en sorte qu'elle ne reçoit plus de verre d'aucun centre de tri depuis le 11 mars dernier;

ATTENDU que Klareco était incapable d'assumer les frais rattachés au traitement de verre;

ATTENDU que cette fermeture d'usine n'est pas sans conséquence pour tous les centres de traitement de matières récupérables du Québec et pour l'industrie du verre;

ATTENDU que les frais de traitement et de transport du verre sont plus élevés que les prix de vente enregistrés sur le marché pour cette matière;

ATTENDU que la valeur du verre récupéré a stagné au cours des dernières années;

ATTENDU que les entreprises mettant sur le marché québécois des produits contenant du verre n'assument pas leur responsabilité financière relativement à la récupération et à la valorisation de cette matière notamment la SAQ;

ATTENDU que la majorité des 40 centres de traitement du Québec seront confrontés à l'obligation d'entreposer le verre récupéré étant donné qu'il y a un nombre restreint d'acheteurs au Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vital Labonté,  
appuyé par Mme Suzanne Côté  
et résolu

de faire part à Recyc-Québec de cette problématique concernant le verre récupéré et de lui demander de prendre position relativement à ce dossier

Adopté unanimement.

C.M. 064-13

**11. SOUSSION – REMORQUE AVEC BENNE BASCULANTE**

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite par voie d'invitation auprès de 2 entreprises concernant la fourniture d'une remorque avec benne basculante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

d'accepter la soumission qui a été déposée par Les Remorques Alliance Nord-Sud Inc., au montant de 6 599 \$ avant taxes pour la fourniture et la livraison d'une remorque avec benne basculante en acier galvanisé d'une capacité de charge de 5 000 livres.

Adopté unanimement.

C.M. 065-13

**12. AJOUT – COMITÉ ATTRACTION ET RÉTENTION D'ENTREPRISES**

Il est proposé par M. Martin Lapierre,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

que M. Jean-Pierre Bourque soit ajouté comme membre du Comité attraction et rétention d'entreprises.

Adopté unanimement.

C.M. 066-13

**13. CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE**

ATTENDU la proposition de la Commission indépendante de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec d'exclure la MRC des Etchemins de la circonscription de Lévis-Bellechasse et, par conséquent, de la scinder de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que les MRC des Etchemins et de Bellechasse ont été unies pendant la majorité de l'histoire politique canadienne depuis 1867;

ATTENDU la forte opposition des citoyens des municipalités de la MRC des Etchemins à ces changements proposés par la Commission.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,  
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix  
et résolu

- 1° de signifier à la Commission que la MRC de Bellechasse rejette la proposition avancée qui aurait pour effet d'isoler la MRC des Etchemins dans la réalité géographique de la circonscription de Montmagny-Rivière-du-Loup.
- 2° de signifier à la Commission que la circonscription de Bellechasse-Lévis incluant la MRC des Etchemins aurait une population de taille comparable à d'autres circonscriptions proposées dans leur dernier rapport.
- 3° de signifier à la Commission que la MRC de Bellechasse est intimement liée par son économie, sa culture, ses institutions et ses axes de communication à la MRC des Etchemins.
- 4° de signifier à la Commission l'existence de notre sentiment d'appartenance avec la MRC des Etchemins.
- 5° de demander à la Commission de revoir sa décision et de maintenir la MRC des Etchemins dans la circonscription de Bellechasse-Lévis.

Adopté unanimement.

C.M. 067-13

**14. AIDE FINANCIÈRE – TOURISME**

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et M. Clément Fillion, directeur général, soient autorisés à déposer une demande d'aide financière et à signer les documents nécessaires dans le cadre de l'entente de partenariat en tourisme de Tourisme Chaudière-Appalaches pour le projet de panneaux d'interprétation visant à mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la Cycloroute de Bellechasse et des municipalités qu'elle traverse.

Adopté unanimement.

C.M. 068-13

**15. ENTENTE – FICHIERS INFORMATIQUES MRN**

Il est proposé par M. Jean-Paul Lacroix,  
appuyé par M. André Goulet  
et résolu

que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC avec le Ministère des Ressources naturelles (MRN), l'entente particulière relative au partage de l'information géographique dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente générale pour l'exploitation du Parc régional Massif du Sud.

Adopté unanimement.

C.M. 069-13

**16. ENTENTE – INGÉNIEUR FORESTIER**

ATTENDU que certaines modifications ont été apportées à l'entente en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés;

ATTENDU que ce Conseil accepte les modifications apportées à l'entente originale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Vallières,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse autorise le préfet et le directeur général de la MRC de Bellechasse à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse l'entente en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés.

Adopté unanimement.

C.M. 070-13

**17. RATIFICATION – EMBAUCHE PERSONNEL**

ATTENDU les mandats confiés au Comité administratif relativement à l'embauche de personnel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Fernand Fortier  
et résolu

de ratifier les embauches d'employés effectuées par le Comité administratif par la résolution C.A. 016-13 et relatives aux chargés de projet MADA et au mécanicien du service de gestion des matières résiduelles.

Adopté unanimement.



C.M. 071-13

**18. AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par M. Gilbert Vallières qu'un règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ relatif au projet éolien communautaire sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil.

C.M. 072-13

**19. SOUSSIONS – EAUX USÉES**

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal, la MRC de Bellechasse a effectué un appel d'offres public relativement à la vidange, au transport et à la disposition des eaux usées d'installations septiques;

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées et qu'elles ont été jugées conformes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Fernand Fortier,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

1° que soit retenue la soumission déposée par Les Entreprises Claude Boutin (1998) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un contrat deux (2) ans au montant de 694 545.25 \$ avant taxes pour la première année et qui tient compte d'un mécanisme d'indexation pour la deuxième année.

2° que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse le contrat avec Les Entreprises Claude Boutin (1998) inc. afin de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

C.M. 073-13

**20. TARIFICATION – VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix  
et résolu

d'autoriser la tarification suivante concernant les vidanges des installations septiques et ce, à compter du 24 avril 2013 :

- Vidange supplémentaire (urgence) : 198.25 \$
- Vidange en remplacement de la cédule régulière (Urgence : 35.25 \$  
198.25 \$ - régulière : 163.00 \$) :
- Mètre cube supplémentaire : 46.25 \$

Adopté unanimement.

## **21. SÉCURITÉ INCENDIE – ÉTUDE SERVICE RÉGIONAL**

Après discussions, les membres du Conseil autorisent la direction de la MRC à demander des offres de services à des consultants qui possèdent l'expertise nécessaire pour réaliser une étude relative à la mise en place d'un service régional en incendie qui inclura notamment l'organigramme de la structure projetée et les coûts de fonctionnement annuels prévus.

Les offres de services devront être déposées au plus tard le 27 mars prochain. Le lendemain, un communiqué sera transmis aux municipalités afin qu'elles puissent décider lors des séances ordinaires des Conseils du mois d'avril d'être considérées ou non dans cette étude.

Les honoraires exigés pour la réalisation de l'étude seront partagés également entre les municipalités qui feront partie de l'étude. Les municipalités de Saint-Léon de Standon et de Saint-Nazaire assumeront la part d'une municipalité étant donné qu'elles sont actuellement desservies par le même service d'incendie.

Mme Suzanne Côté et M. Bernard Morin sont intéressés à faire partie d'un comité auquel se joindraient deux directeurs généraux et M. Christian Noël pour évaluer le contenu des offres de services reçues et pour préciser le mandat à réaliser si nécessaire.

## **22. SYSTÈME CASCADE**

Après avoir pris connaissance des scénarios possibles permettant le maintien du service d'approvisionnement et de remplissage de cylindres d'air respirable lors des interventions en incendie (Système Cascade) et tenant compte de l'incertitude qui règne actuellement concernant l'organisation future des services d'incendie sur le territoire de la MRC, les membres du Conseil privilégient l'offre faite par la municipalité de Saint-Lazare (résolution 1303-030).

La proposition consiste à déplacer le Système Cascade dans l'unité d'urgence de Saint-Lazare. Les frais de déplacement et de réinstallation des équipements seraient à la charge de la MRC.

Une nouvelle entente intermunicipale à être acceptée et signée par les municipalités sera transmise avant le 29 mars prochain. Cette entente sera adaptée en considérant que la municipalité de Saint-Lazare assure la fourniture du service selon les termes et conditions qu'elle propose.

Les municipalités qui le désirent auront à adopter une résolution lors des séances ordinaires de Conseil du mois d'avril pour entériner la nouvelle entente.

C.M. 074-13

**23. SERVICE INGÉNIERIE RÉGIONAL**

Il est proposé par M. André Goulet,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet, soit autorisé à signer pour et au non de la MRC de Bellechasse le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 3 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Adopté unanimement.

C.M. 075-13

**24. OFFRES D'EMPLOI – SERVICE INGÉNIERIE RÉGIONAL**

Il est proposé par M. Jean-Paul Lacroix,  
appuyé par M. Guylain Chamberland  
et résolu

d'autoriser le directeur général à effectuer un appel de candidatures pour les postes d'ingénieur et de technicien dans le cadre de la mise en place d'un service d'ingénierie régional.

Adopté unanimement.

C.M. 076-13

**25. PROCÈS-VERBAL DU C.A.**

Il est proposé par M Gilbert Vallières,  
appuyé par M. Claude Lachance  
et résolu

d'entériner les décisions et les orientations prises par le C.A. lors de sa séance du 14 mars 2013.

Adopté unanimement

**26. PROCÈS-VERBAUX - DÉPOT**

Les procès verbaux des réunions des comités suivants sont déposés à titre d'information :

Comité de sécurité incendie : 27 février 2013

Sécurité publique : 13 mars 2013

C.M. 077-13

**27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Vital Labonté,  
et résolu  
que l'assemblée soit levée à 21 h 45.

Adopté unanimement.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier